



“ Restez vigilant en adoptant des gestes simples au quotidien. ”

ANTICIPER au maximum

- Ne surchargez pas les prises électriques, notamment par des blocs multiprises branchés en cascade.
- Ne laissez pas d'appareil électrique en veille (prenez l'habitude de débrancher le grille-pain et le fer à repasser par exemple).
- Evitez de faire tourner le lave-linge, sèche-linge ou lave-vaisselle lorsque vous sortez ou que vous dormez.
- Eteignez vos cigarettes avant d'aller vous coucher et éteignez les bougies quand vous quittez la pièce.
- Ne ravivez pas un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.

Faites contrôler une fois par an vos installations par des professionnels



- ✓ Ramonage des cheminées, inserts et poêles.



- ✓ Vérification des installations électriques, de gaz et de chauffage.



- ✓ Vérification des détecteurs de fumée.



DÉTECTER à temps

“ Equipez votre logement de détecteurs de fumée. ”

Détecteurs de fumée obligatoires

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire, au 8 mars 2015, l'installation de Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée (DAAF) dans tous les logements.

- L'installation incombe au propriétaire.
- C'est à l'occupant du logement de l'entretenir et si nécessaire, de le renouveler.

Pourquoi ?

Peu coûteux (environ 20 €), facile à installer et à entretenir, le Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) donne l'alerte pour vous signaler un début d'incendie.

Quel modèle choisir ?

Vérifiez qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604. Préférez la marque NF qui assure un meilleur suivi de la qualité.



Où fixer les détecteurs ?

Ils sont à installer :

- A chaque niveau de l'habitation (incluant le sous-sol).
- De préférence près des chambres.
- A distance des sources de vapeur ou de fumée telles que la salle de bain et la cuisine.

Le saviez-vous ?

- 70% des incendies mortels ont lieu la nuit*.
- Grâce à un détecteur de fumée, le nombre de victimes pourrait être divisé par 2*.

*Source : www.territoires.gouv.fr



“ En cas d'incendie gardez votre calme, et appliquez les conseils de sécurité. ”



RÉAGIR efficacement



Si vous pouvez évacuer

- Faites sortir tout le monde pour éviter les risques d'intoxication par les fumées.
- Sortez de la pièce enfumée en vous baissant vers le sol, couvrez-vous le nez et la bouche.
- Fermez la porte de la pièce en feu, puis la porte d'entrée.
- Ne prenez jamais l'ascenseur.
- Ne revenez jamais sur vos pas.
- Appelez les pompiers :  ou 



Si vous ne pouvez pas évacuer

- Fermez les portes et posez des linges mouillés en bas.
- Appelez les pompiers :  ou 
- Manifestez votre présence à la fenêtre.
- Si la pièce est enfumée, baissez-vous au sol et couvrez votre visage d'un linge humide pour vous aider à respirer.

Pour éteindre un incendie, il faut

1 verre d'eau
dès la 1^{ère} minute



1 seau d'eau
dès la 2^{ème} minute



1 citerne
après la 3^{ème} minute

